

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

24 juin 2019

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent en garde le public contre les activités de plusieurs sites internet et entités qui proposent des investissements sur le Forex sans y être autorisés

L'AMF et L'ACPR publient la liste des nouveaux acteurs identifiés proposant en France, des investissements sur le marché des changes non régulés (Forex) sans y être autorisés.

Voici la liste des sites récemment identifiés :

- www.black-trading.com / Black Trading Corp
- www.finaria-fx.com / Goldtech Media Services OÜ
- www.hispamarkets.com / Hispa Mkts Ltd / 1000 Extra Group
- www.marketsbroker.com / Markets Broker
- www.pepperdyne.com / Blackstone Capital Limited
- www.swissmain.com / Meridian Banc Ltd / Swissmain Ltd
- www.tradeprocapitals.com / TradePro Capital Markets
- www.tradershome.com / Tradershome Ltd
- www.wisebanc.com / Orion Services EOOD

La liste de l'ensemble des sites non autorisés à proposer des investissements sur le Forex est disponible sur le site internet de l'AMF (rubrique : Espace épargnants → Protéger son épargne → **Listes noires**) et sur le site internet Assurance Banque Épargne Info Service – ABE

IS (rubrique : Vos démarches → Se protéger contre les arnaques → **Les listes noires des sites internet et entités non autorisés**).

Attention, cette liste est mise à jour régulièrement mais n'a pas vocation à être complète car de nouveaux acteurs non autorisés apparaissent régulièrement.

Pour vous assurer que l'intermédiaire qui vous propose des produits ou services financiers est autorisé à opérer en France, vous pouvez consulter la liste des prestataires de services d'investissement habilités (<https://www.regafi.fr>) ou la liste des intermédiaires autorisés dans la catégorie conseiller en investissement financier (CIF) ou conseiller en investissements participatifs (CIP) (<https://www.orias.fr/search>).

Si la personne ne figure sur aucune de ces deux dernières listes, nous vous invitons fortement à ne pas répondre à ses sollicitations car celle-ci est en infraction avec la législation applicable et n'est pas tenue de respecter les règles élémentaires de protection des investisseurs, de bonne information ou de traitement des réclamations.

Désormais, tous les sites et/ou acteurs proposant aux particuliers des offres d'investissement irrégulières sont rassemblés en un tableau unique. Mis à jour régulièrement, il permet une recherche par ordre alphabétique. L'AMF invite à une consultation régulière de ce tableau.

Vous avez des questions ?

Vous pouvez vous renseigner sur les sites internet suivants:

Assurance-Banque-Épargne Info Service : <https://www.abe-infoservice.fr/>

ou appeler au 0811 901 801 du lundi au vendredi de 8h à 18h (service 0,05€/min + prix d'un appel).

AMF : <https://www.amf-france.org/> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

ACPR : <https://acpr.banque-france.fr/>

Contacts presse :

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Richard - Tél. : +33 (0)1 5345 6039 ou +33 (0)1 5345 6028

Banque de France / Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - Service de la Communication externe et digitale -

Tél : +33 (0)1 42 92 39 00 - Email : presse@banque-france.fr URL = [mailto:presse@banque-france.fr]



En savoir plus

- 📄 Tableau des acteurs et sites non autorisés
- 📄 Liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (REGAFI)
- 📄 Liste des intermédiaires CIF et CIP autorisés à exercer en France (ORIAS)

Mots clés

[FOREX ET OPTIONS BINAIRES](#)[MISE EN GARDE](#)

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



MISE EN GARDE

MISE EN GARDE

17 novembre 2023

L'AMF et le Parquet de Paris appellent les épargnants à la plus grande vigilance à l'égard de l'offre frauduleuse d'investissement en crypto-actifs d'Immediate Connect



COMMUNIQUÉ AMF

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

07 novembre 2023

L'ACPR et l'AMF encouragent les établissements financiers à poursuivre leurs efforts dans la prise en compte de la vulnérabilité des clients âgés



RAPPORT / ÉTUDE

COMMERCIALISATION

07 novembre 2023

Commercialisation des produits financiers aux personnes âgées vulnérables : synthèse des entretiens bilatéraux menés par l'ACPR et l'AMF sur les avancées des établissements

*Mentions légales :*

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02